



<b>COMMUNE DE GENNES</b>	<b>DELIBERATION</b>
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i></p> <p><i>Présents : 9</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>28/03/2025</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>07/04/2025</i></p>	<p><b>Le trois avril deux mille vingt-quatre à vingt heures</b>, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p><b>Membres présents :</b> Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS (à partir de la DCM n°2), Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p><b>Membres excusés :</b></p> <p><b>Membres absents :</b> Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p><b>Participait également :</b> Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Agnès SANCEY-FOURNEROT</p>

➤ **250409 : Avance remboursable du budget principal au budget lotissement**

Le maire propose de procéder à une avance remboursable du budget principal au budget lotissement, qui permettrait de financer les premières dépenses en limitant le recours à l'emprunt.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2025 principal une avance au budget lotissement pour la somme de 80 000 €, en dépense d'investissement au compte 276348 « créances sur autres communes, avance remboursable ». La même somme sera inscrite au budget primitif 2025 « lotissement » en recettes d'investissement au compte 168748 « autres dettes, budget principal ».

Cette avance sera remboursée du budget lotissement au budget principal en fin d'opération « lotissement »

Le maire  
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
L'original est signé par les membres présents.  
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture